

DOMINION WHOLESALE GROCERS' GUILD.

Cette importante association des épiciers en gros du Canada a tenu cette année sa convention à Québec et les délégués ont siégé deux jours durant les lundi et mardi, 14 et 15 du courant. Les sessions ont eu lieu dans les bureaux de la Chambre de Commerce de Québec sous la présidence de M. Arch. Miller, président actif. Le maire de Québec, M. Napoléon Drouin, chef de la maison Drouin Frères & Rattray, Ltd., a souhaité la bienvenue aux délégués et a déclaré la convention officiellement ouverte.

Durant ces deux jours qu'ont duré les délibérations, les épiciers ont fait d'excellent travail qui ne saurait manquer d'être profitable au commerce en général.

Ont pris part à la convention: — MM. Arch. Miller, de Whitehead & Turner, Québec, président; G. Fitzgerald, de F. J. Castle Co., Ltd., Ottawa; J. B. E. Letellier, Québec; Armand Chaput, de L. Chaput Fils & Cie, Ltée, Montréal; J. M. Dillon, de A. M. Smith & Co., London; Wm. Turnbull, de Ed. Adams & Co., Ltd., London; A. E. McLean, de R. P. Ritchot & Co., Victoria; S. C. Burton, de Cameron & Heap, Régina; W. G. Craig, de W. G. Craig & Co., Ltd., Kingston; R. J. Carson, Kingston; G. R. Lloyd, de Macpherson Glassco & Co., Hamilton; Arthur Desroches, de Lalonde & Desroches, Ltée, Montréal; Jos. Ethier, de Laporte-Martin & Cie, Ltée, Montréal; C. A. Langlois, de Langlois & Paradis, Québec; F. E. B. Rattray, de Drouin Frères & Rattray, Ltée, Québec; Zéph. Hébert, de Hudon-Hébert & Cie, Ltée, Montréal; W. C. Cross, de Hall & Fairweather, Ltd., St-Jean, N.B.; H. C. Beckett, de W. H. Gillard & Co., Hamilton; Hugh Blain, de Eby-Blain Ltd., Toronto; Villebon Garant, de Gagnon-Garant Ltée, Québec; Phil. J. Bazin, de Naz. Turcotte & Cie, Québec; Hon. R. Turner, de Whitehead & Turner, Québec; Jos. Winfield, secrétaire honoraire de la section de Québec; R. L. Innes, de la Dominion Cannery, Ltd., Hamilton; J. A. Beaudry, secrétaire de l'Association des Marchands Détaillants, Montréal.

LE PIQUE-NIQUE DES EPICIERIS.

Il nous fait plaisir de rappeler que c'est mercredi prochain, le 23 de juillet, qu'aura lieu à Sainte-Scholastique, le pique-nique annuel des Epiciers Détaillants de Montréal.

Comme par les années passées, les organisateurs ont vu à ce que tous ceux qui prendront part à la fête aient tout le confort possible et puissent passer une journée agréable à tous les points de vue.

Le voyage en lui-même est déjà très attrayant et sera agrémenté d'amusements variés auxquels les excursionnistes seront appelés à prendre part. Aux vainqueurs des nombreux concours de toutes sortes on distribuera des prix d'une belle valeur.

Ainsi assurés d'une journée splendide, tous les épiciers se feront un devoir de quitter momentanément le tracé des affaires pour prendre part au pique-nique et aller retremper leur énergie au contact du grand air. C'est là aussi une des rares occasions qui leur sont données de se rencontrer en grand nombre et, tout en s'amusant ferme, ils ne manqueront pas de trouver prétexte à causer d'affaires. Bon nombre d'entre eux reviendront à leur magasin nantis d'idées neuves qui leur permettront d'apporter à leur système d'affaires des améliorations qui leur seront profitables dans l'avenir.

Suivant qu'il a déjà été annoncé, le convoi portant les excursionnistes quittera la gare Viger le 23 à 9 heures a.m., et celle de Mile-End à 9.15 heures, soit un quart d'heure plus tard. Les billets, aux prix de \$1.00 pour les adultes et de 50 cents pour les enfants, sont en vente chez: MM. G.-A. Ar-

chambault, 787 rue Lafontaine; A. Laniel, 163 rue Verdun; P. Filion, 1576 rue Ste-Catherine Est; J.-A. Doré, 1286 rue Notre-Dame Ouest; J.-D. Boileau, 54 rue Bonsecours; J.-I. Lussier, 92 rue St-Philippe; O. Fournier, 469 rue Mont-Royal Est, et Moquin & Frère, 120 rue St-Denis.

POUR LE COMMERCE DE DETAIL.

Il est très fréquent, et du reste ce procédé de publicité est des plus productifs, que les propriétaires de magasins de nouveautés, les bijoutiers, tailleurs, chapeliers, marchands de chaussures, fassent établir des catalogues qu'ils distribuent dans la localité où sont situés leurs magasins et ses environs immédiats.

Une des difficultés qui se présente, au point de vue de la publicité par catalogues, est dans le fait qu'ils ne sont pas toujours conservés et qu'une grande partie, on peut le dire, après avoir atteint son but, est jetée au panier après qu'on en a pris connaissance sommairement.

La question de faire conserver ces catalogues est donc au premier plan des préoccupations d'un détaillant.

On avait envisagé, jusqu'ici, la possibilité d'ajouter à ces imprimés une partie de texte qui n'a rien à faire ni avec le commerce, ni avec les articles présentés, mais qui, dans une certaine mesure, pouvait intéresser les lecteurs.

Un procédé tout différent vient d'être mis en pratique par des détaillants américains. En tête du catalogue, un avis au public se trouve imprimé pour annoncer des ventes à des prix spéciaux et à des dates fixées d'avance. Ces dates sont réparties sur toute une saison, par exemple.

On peut encore annoncer des prix réduits pour certain jour de la semaine. Cet avis se complète d'une indication qui informe le public qu'aucune publicité ne sera faite à nouveau pour ces ventes spéciales et qu'il convient par conséquent, si l'on veut en profiter, de conserver le catalogue avec soin, de manière à le consulter de temps à autre pour fixer le jour où l'on fera ses achats dans des conditions particulièrement économiques.

En même temps que l'on distribue le catalogue, on fait paraître dans les journaux de la localité une annonce assez importante qui avertit les lecteurs que le catalogue contient certains renseignements sur les ventes-réclames, dont les dates sont fixées dans cet imprimé.

Par ce moyen on arrive facilement à prévenir la presque totalité d'un pays ou d'une ville des avantages que présente le catalogue en question et on obtient par conséquent qu'il soit conservé d'une manière à peu près générale.

On recommande particulièrement ce procédé aux détaillants français, car nous sommes persuadés qu'il peut leur donner d'excellents résultats.

COMPAGNIE INCORPOREE.

Des lettres-patentes ont été émises par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, incorporant:

La "Sweeper Vac, Limited," pour manufacturer, construire, installer, acheter, vendre et faire le commerce en général de nettoyeurs au vacuum, balayeuses de tapis et accessoires d'iceux; faire toutes autres affaires soit manufacturées ou autrement qui peuvent paraître à la compagnie capables d'être convenablement conduites en rapport aux affaires ou objets de la compagnie, destinées à augmenter la valeur des biens et droits de la compagnie ou les rendre profitables. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.